



**Communiqué du service "Gestion des déchets"
de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)**

En 1996, la Communauté de Communes a décidé de traiter les déchets verts par apport volontaire en déchèterie. Six déchèteries ont été installées à cet effet pour mailler le territoire.

Dix-sept communes ont souhaité conserver la collecte en porte-à-porte qu'elles avaient précédemment. Le Conseil communautaire a admis le principe général d'élimination des déchets par apport volontaire en déchèterie et un service supplémentaire par collecte en porte-à-porte dans ces dix-sept communes. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été calculée en conséquence pour financer cette prestation dans ces 17 collectivités.

En 2008, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a décidé de ne plus collecter les sacs en plastique pour le ramassage des déchets verts et a lancé une expérimentation en distribuant gratuitement des sacs en papier dans les mairies et au siège de l'Agglomération. Deux ans après, l'expérience a démontré l'intérêt écologique de l'utilisation des sacs en papier mais également le coût très important de ce nouveau service. De plus, le coût des sacs en papier n'est pas financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

C'est pourquoi le Conseil communautaire de la CARA a estimé que les utilisateurs de ce service supplémentaire devaient se fournir eux-mêmes en sacs papier comme ils le faisaient précédemment pour les sacs plastiques. Cet achat peut s'effectuer dans certains magasins (commerces de proximité, supermarchés, hypermarchés) présents sur le territoire de l'Agglomération.

En conséquence, depuis le 15 juin 2010, la distribution des sacs papiers a cessé dans les mairies concernées ainsi qu'au siège de la CARA. Chaque utilisateur doit se fournir auprès des commerçants. Bien entendu, la collecte des déchets verts en sacs papiers se poursuit mais les sacs plastiques ne sont pas et ne seront plus ramassés.

Enfin, il est rappelé que la CARA a institué un principe général d'apport volontaire en déchèterie pour les déchets verts et que ce service est gratuit pour les particuliers.

A partir du 21 juin, **le numéro vert 0 805 56 66 67** est mis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur ce sujet.

En vous remerciant pour votre compréhension.